



BULLETIN GRANDES CULTURES

N°7 - Mars 2021

Dans ce numéro :



Info déclaration PAC 2021 :

❖ Info déclaration PAC 2021

Si vous êtes concernés par la demande de transfert de dotation de droit à paiement de base (DPB), il est conseillé de transmettre votre dossier à la DDT le plus rapidement possible. Les formulaires sont disponibles sur le site TELEPAC à l'onglet "Notice 2021".

❖ Suivi des cultures

Les dates de déclaration pour l'année 2021, auront lieu du **1er avril jusqu'au 17 mai inclus**. Comme chaque année, contacter **Cédric Voyer** au **07.77.16.13.84** afin de prendre RDV.

❖ La fertilisation de vos cultures

Suivi des cultures :

❖ Semences pour semi de printemps

Pois d'hiver

Pensez à surveiller la présence de levée de graminées ainsi que la présence d'insectes.

❖ La pulvérisation

Technique alternative : passage superficiel d'outils à dents (herse étrille). A ce jour, aucune méthode n'existe pour lutter contre la prolifération d'insectes.

❖ Karnott

Pour rappel les pois sont sensibles aux sitones jusqu'au stade début floraison.



Pois d'hiver Stade BBCH 18 source CARC 2021

Le sitone est un charançon de 3,5 à 5 mm de long, de couleur gris brun, avec des yeux proéminents. Il arrive par vols échelonnés sur les parcelles de pois, depuis ses zones refuges (haies, bois, jachères, légumineuses). Le sitone vit sur tout le territoire français avec une zone de prédilection au sud de la diagonale Rennes-Lyon : Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Occitanie, **Nouvelle Aquitaine (Poitou-Charentes)**, Pays-de-la-Loire et Centre Val de Loire (Berry) sont les régions les plus attaquées.



Sitone sur feuille source CARC 2019

Colza d'hiver

Dans l'ensemble, les parcelles de colza sont au stade début floraison^{*}. Pensez à surveiller la présence d'insectes, notamment les mélégièthes et les charançons de la tige.

Technique alternative : aucune méthode existante pour limiter la prolifération d'insectes.



Mélégièthes sur fleur de colza



Larve de charançon de la tige Source CARC



Colza Stade BBCH 59 source CARC

* Dans les situations proches de la floraison, la réglementation nous impose depuis l'année 2003, d'appliquer des insecticides ou acaricides autorisés (avec la mention abeille) en dehors de la présence d'abeilles, qui doit être appliqué le soir par température inférieure à 13°C mais jamais le matin.

En effet, c'est à cette période que les abeilles sont le plus menacées par l'usage de ces produits. Pour plus d'informations, consulter la plaquette " les abeilles butinent "

https://itsap.asso.fr/downloads/publications/plaquette_abeilles_butinent_2010_web.pdf



Blé Tendre d'hiver et Blé Dur d'hiver

Dans la plupart des cas, les blés sont arrivés au stade épi 1 cm. Ce stade est primordial dans la conduite de votre culture. Il est temps de réaliser le deuxième apport d'azote. Afin de favoriser le développement du blé, un bon désherbage est primordial, soit par le travail du sol ou grâce à un herbicide homologué. La surveillance des levées d'adventices permettra d'intervenir de façon optimale.

Technique alternative : Passage superficiel d'outils à dents (herse étrille, houe rotative).

Orge d'hiver

Dans la plupart des cas, les orges sont arrivées au stade épi 1 cm. Ce stade est primordial dans la conduite de votre culture. Il est temps de réaliser le deuxième apport d'azote. Afin de favoriser le développement de l'orge, un bon désherbage est primordial, soit par le travail du sol ou à l'aide d'un herbicide homologué. La surveillance des levées d'adventices permettra d'intervenir de façon optimale.

Technique alternative : Passage superficiel d'outils à dents (herse étrille, houe rotative).

Orge de printemps

Les semis sont désormais terminés, il est désormais temps de faire le premier apport d'azote, tout en surveillant les levées des adventices.

Technique alternative : faux semis et décalage de la date de semis pour limiter la concurrence des adventices.

Pois chiche

Les semis sont désormais terminés, il est désormais temps d'épandre votre fumure de fond, tout en surveillant les levées d'adventices.

Technique alternative : faux semis et décalage de la date de semis pour limiter la concurrence des adventices.

La fertilisation de vos cultures :

Pour rappel, sur certaines cultures, la réglementation impose un ou des fractionnement des apports de fertilisants azotés minéraux qui sont obligatoire selon les modalités suivantes :

Culture Modalités des apports d'azote :

- **Céréales à paille d'hiver :** 1er apport de 50 unités d'azote/ha maximum avant le stade Epi 1cm. Obligation de réaliser au moins 2 apports si la dose totale d'engrais minéraux est comprise entre 110 et 160 UN/ha et 3 apports si la dose totale est supérieure à 160 UN/ha.
- **Colza d'hiver :** 1er apport de 80 unités d'azote/ha maximum à la reprise de végétation. Obligation de réaliser au moins 2 apports si la dose totale totale d'engrais minéraux est comprise entre 80 et 170 UN/ha et 3 apports si la dose totale est supérieure à 170 UN/ha.



*Blé tendre Stade BBCH 30
source CARC*



*Orge d'hiver Stade
BBCH 29 source CARC*

Nous vous conseillons pour les cultures suivantes :

- Céréales à paille de printemps : après semis, apport de **14/16/10S** à **400 kg/ha** ou **Ammonitrate 33.5** à **230 kg/ha** ou **Ammonitrate 27+9SO3** à **300 kg/ha** ou **Yaramila 25/3/0 +16SO3** à **320 kg/ha**
- Céréales à paille d'hiver : 2ème apport fin mars **Ammonitrate 33.5** à **230 kg/ha** ou **Ammonitrate 27+9SO3** à **300 kg/ha** ou **Yaramila 25/3/0 +16SO3** à **320 kg/ha**
- Colza : 2ème apport **Ammonitrate 33.5** à **230 kg/ha** ou **Ammonitrate 27+9SO3** à **300 kg/ha** ou **Yaramila 25/3/0 +16SO3** à **320 kg/ha**
- Pois protéagineux, pois chiche, lentilles : apport d'un engrais de fond type **0/18/18** à **400 kg/ha**

Semences pour semis de printemps :

En raison de la faible production de semences, il est nécessaire d'anticiper vos commandes pour vos prochaines cultures de printemps.

Les espèces proposées pour la prochaine campagne : • Maïs grain
• Tournesol oléique et strié

La pulvérisation :

La qualité de l'eau

L'eau est le support principal pour le transport des produits phytosanitaires vers la cible (culture, adventices, ravageur).

L'eau va influencer la pulvérisation via un certain nombre de ses paramètres. Les principaux sont :

- la dureté
- le pH
- la température
- la conductivité

La dureté permet de mesurer la quantité de calcium et de magnésium dissous par litre d'eau.

Le pH ou potentiel hydrogène mesure l'acidité de l'eau. L'eau du réseau est souvent proche de la neutralité alors que l'eau de pluie est légèrement acide.

La température de l'eau va influencer, la vitesse de dissolution des matières actives lors de la préparation des bouillies.

La conductivité va influencer sur les phénomènes de tension superficielle donc de tenue de la bouillie sur la cible.

Le contrôle du pulvérisateur

Le contrôle technique des pulvérisateurs est obligatoire et a désormais, depuis le 1er janvier 2021, une durée de validité de 3 ans.

Les matériels neufs doivent être contrôlés avant le cinquième anniversaire de leur mise en service.

Pour votre sécurité, si vous utilisez un appareil trainé ou porté il faut veiller à utiliser un tracteur dont la cabine répond à la norme EN 15965-1 de classe 4 ce qui correspond à :

- la présence de d'un filtre poussière + aérosols + vapeur,
- un débit d'air sera d'au moins 30m³/h,
- une surpression interne d'au moins 20 Pa contrôlable grâce à un manomètre,
- la présence d'un système de climatisation de la cabine.

Un contrôle personnel de son pulvérisateur est fortement conseillé. Les points principaux à vérifier en sortie hiver :

- état des rampes : points de soudure, aplomb...
- état de la pompe : débit, vitesse...
- état des tuyaux : étanchéité, pliures éventuelles...
- la pression à la buse
- la régularité des débits entre les buses...

Processus d'incorporation des produits dans le pulvérisateur ou dans un mélangeur à bouillie

Il faut commencer par :

- Remplir la cuve aux 2/3 du volume souhaité et mettre l'agitation en route,
- Incorporer les adjuvants qui ont une action sur l'eau (adjuvant contenant du sulfate d'ammoniaque),
- Incorporer, les produits WG, sachets hydrosolubles, les poudres mouillables
- Incorporer les produits formulés de type SC,
- Incorporer les produits formulés de type EW et OD
- Incorporer les produits formulés de type EC,
- Incorporer les produits formulés de type SL,
- Incorporer les produits contenant de l'éthéphon, les oligo-éléments...
- Incorporer les adjuvants (huile, mouillant...)
- Compléter remplissage du tonneau pour atteindre le volume souhaité.

Karnott:

La coopérative vous propose de découvrir KARNOTT, solution connectée permettant de calculer, analyser et archiver automatiquement toutes les interventions réalisées par chaque équipement agricole grâce à un compteur (comprenant un GPS et de multiples capteurs) couplé à une application web et mobile simple d'utilisation. À la clé, la suppression des traditionnels carnets de travaux utilisés dans les secteurs agricole et viticole au bénéfice d'une solution numérique zéro saisie.

Venez découvrir ce produit dans notre magasin CARC ÉQUIPEMENTS, ou contactez vos techniciens pour de plus amples informations. Vous trouverez également une vidéo de présentation sous ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=utkjgS8qMxo>



Prochain Bulletin Grandes Cultures Avril 2021



Les techniciens grandes cultures de la CARC

Jean-Yves SAUVAGE au 06.07.27.63.29

Pierre -Yves GABORIT au 06.01.84.16.79



J-Y. SAUVAGE

Document établi par les techniciens de la Coopérative Agricole de la région de Cognac.

P-Y. GABORIT

La CARC est agréée PC02054 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

La décision finale d'une intervention reste au choix et de la responsabilité de l'exploitant.

Celui-ci doit en toute circonstance respecter les bonnes pratiques agricoles.

Avant chaque emploi de produits phytosanitaires, consulter l'étiquette du produit et la dernière notice d'emploi.

Tous droits réservés, reproduction et diffusion interdites sans accord de la CARC